



U.C.S.A.cgt

Compte-rendu du CCE du 4 déc. 2014

Présent(e)s pour la CGT :

Abal-Kassim ALI COMBO (Mayotte 1ère), **Jean-Pierre BEAUNES** (Guyane 1ère), **Anne BERGER** (Pôle Sud-Est), **Philippe CORNET** (Pôle Nord-Est), **Fabrice CRAIG** (Guayane 1ère), **Sophie GOUBIL** (Pôle Nord-Ouest), **Jean-Hervé GUILCHER** (Pôle Nord-Ouest), **Annabelle IGIER** (Pôle Nord-Est), **Isabelle JOLY** (Pôle Sud-Est), **Gaby LAURIER** (Martinique 1ère), **Moinahouri MADI-OUSSENI** (Mayotte 1ère), **Fernando MALVERDE** (Pôle Nord-Ouest), **François MARLIN** (Martinique 1ère), **Pierre MOUCHEL** (Pôle Sud-Ouest), **Marie-Lindjie PASSEE** (Réunion 1ère), **Aïda PRATTE** (Pôle Sud-Est), **Didier RICOU** (Polynésie 1ère), **Tuliano TALOMAFIA** (Wallis et Futuna 1ère), **Kamel TIR** (Pôle Sud-Est).

Représentant syndical : **Marc CHAUVELOT**

Invitées : **Hélène MICHELINI** pour le Sous-titrage Info France 2,
Ghislaine VINGOT pour l'AITV Malakoff



CCE CONSTITUTIF	2
➔ Déclaration de la CGT	2
➔ Bureau du CCE et Commissions	3
CCE EXTRAORDINAIRE SUR LE SOUS-TITRAGE INFO ET L'AITV	4
➔ Déclaration de la CGT	4
➔ Sous-titrage Info	5
➔ AITV	6



Deux CCE ce 4 décembre 2014 au Siège de France télévisions. Le premier destiné à renouveler les sièges du CCE suite aux élections professionnelles, le se-

cond consacré au repositionnement des salariés du sous titrage info de France 2 et de l'AITV de Malakoff.

En préambule la CGT a fait la déclaration suivante :

A l'ordre du jour de ce CCE du 4 décembre 2014, le renouvellement des postes des élus des pôles régionaux et des outre-mers dont le mandat a été interrompu par les élections dans leurs établissements.

Cela concerne les 3 Pôles régionaux du Nord-Est, Sud-Est et Nord-Ouest, et la quasi-totalité des Premières, soit 11 établissements sur 14.

Seuls les salariés du Siège, du Pôle-Sud Ouest et de la Guadeloupe, n'ont toujours pas eu la possibilité de choisir leurs représentants.

Voilà plus d'un an qu'une coalition brinquebalante s'ingénie à y empêcher la tenue des élections. Sa dernière trouvaille, faire modifier la répartition des salariés dans les collèges électoraux en contradiction totale avec l'accord collectif du 28 mai 2013 signé à l'unanimité et avec ce qui a été pratiqué dans les établissements régionaux et ultra-marins qui ont déjà voté, parfois avec la signature de ces mêmes syndicats.

Si cette proposition était retenue, cela acterait un décalage entre tous les établissements de l'entreprise, aggraverait le sentiment de désorganisation, la perte de repères et le sentiment de déclassement parfaitement légitime des nombreux salariés des groupes 5S et 6S (ex B 21 et experts) qui, en raison de cette démarche, seraient repositionnés en collège 2 maîtrise, voire, pour certains machinistes et éclairagistes, en collège 1 ouvrier employés.

Quelle victoire pour la démocratie et la cohésion sociale dans l'entreprise ! Quel

spectacle donné aux yeux de tous ! Au moment où la démocratie sociale est attaquée de toutes parts, voir la suppression des élections prud'homales actée par l'Assemblée le 20 novembre dernier, France télévisions n'échappe pas à cette lamentable régression. Et ce, avec l'évidente complaisance, voire complicité de la direction qui, pour mémoire, avait obtenu en 2002 l'appui de la ministre du travail pour liquider le CE de la rédaction nationale de France 3 quelques semaines après des élections qui avaient donné la majorité absolue à la CGT...

La situation est grotesque. Elle saute aux yeux aujourd'hui à l'occasion du renouvellement des postes au CCE de France télévisions. D'un côté de nouveaux élus ou des anciens, dont la légitimité vient d'être réaffirmée par les urnes, de l'autre, de gré ou de force, des élus d'un scrutin d'il y a bientôt 4 ans et qui ignorent encore à ce jour à quel moment ce suspens absurde cessera.

En dépit de ce contexte navrant, la CGT proposera des candidats motivés pour poursuivre le travail engagé au CCE de France télévisions.



La direction a répondu qu'elle ne prenait pas parti et qu'elle attendait la réponse de la DIRECCTE. Puis les désignations ont eu lieu avec seulement 22 votants sur 29, la quasi-totalité des élus Cfdt du Siège n'ayant pas assisté à la séance... sans doute fatigués par la durée trop longue de leurs mandats...

Ont donc été élus:

Bureau du CCE

Secrétaire:

François Marlin (CGT)

Secrétaires Adjoint(e)s:

Pierre Mouchel (CGT),

Moinahouri Madi-Oussen (CGT),

Eric Vial (Fo)

Trésorier:

Fabrice Craig (CGT)

Trésorière Adjointe:

Annabelle Igier (CGT)

Commissions obligatoires

Commission économique:

Jean-Hervé Guilcher (CGT)

Commission formation emploi:

William Maunier (CGT)

Commission Egalité professionnelle :

Marie Jorisse (CGT)

Commission Information et Aide au logement:

François Ormain (FO)

Commissions facultatives

Commission nouvelles technologies:

Gaby Laurier (CGT)

Commission production, fabrication et
moyens internes :

Philippe Cornet (CGT)

Commission Outremer 1ères:

Didier Ricou (CGT)

Commission programmes régionaux:

Pierre Mouchel (CGT)

Commission lutte contre les discriminations:

Isabelle Joly (CGT)

CCE EXTRAORDINAIRE SUR LE SOUS-TITRAGE INFO ET L'AITV

En préambule la CGT a fait la déclaration suivante :

Les élus n'ont pas souhaité signer l'ordre du jour de ce CCE extraordinaire qui a donc été ratifié unilatéralement par l'employeur. Il poursuit ainsi la déclinaison du Plan de Départs Volontaires telle qu'elle a été décrite dans le projet d'accord du 30 avril 2014.

Sous titrage Info, AITV, deux entités qui disparaissent du périmètre de France télévisions. L'activité de la première est transférée à MFP, celle de la seconde est purement et simplement supprimée, à défaut d'une reprise un temps envisagée par l'AFP.

Pour la CGT, l'essentiel est maintenant de réussir l'accompagnement des salariés visés par ces suppressions d'activité vers de nouveaux postes. La situation entre les deux services n'est toutefois pas comparable.

Du côté du sous-titrage Info, malgré les alertes des salariés et de la CGT, la direction avait insidieusement préparé la cessation d'activité en ne réalisant pas les investissements humains et techniques nécessaires pour le maintien de l'activité en interne. Pour les salariés restant en poste, l'accompagnement est marqué par les dysfonctionnements, la précipitation voire la

légèreté de la direction à propos de la fermeture de ce service.

Du côté de l'AITV, le collectif des salariés s'est montré beaucoup plus réticent à entrer dans les redéploiements et le problème du reclassement reste entier. Au-delà des débats sur la responsabilité de la situation, la décision du Ministère des Affaires Etrangères de couper les subventions, notre exigence portera prioritairement sur les garanties de l'emploi des salariés, la reconnaissance de leur expertise et la prise en compte de leurs souhaits d'évolution. Rappelons que la DIRECCTE, dans son courrier, avait demandé un plan de reclassement et de formation.

On pense évidemment aux 7 journalistes anglophones pour lesquels la CGT a proposé qu'une version en anglais de FTV Info soit imaginée, et aux correspondants africains pour lesquels France télévisions a une responsabilité sociale à assumer. L'activité et le plan de charge des équipes techniques de Malakoff doivent aussi être urgemment pris en considération. Dès lundi 8 prochain, le site de Malakoff souffrira d'une grave réduction d'activités.

Bref, c'est à l'ensemble de ces questions que nous souhaitons obtenir des réponses.

La direction présente le dispositif. L'activité s'est arrêtée fin novembre. Elle reconnaît qu'il y a pu avoir des dysfonctionnements. Beaucoup d'interlocuteurs, une communication à améliorer, des décalages dans les informations. Elle souhaite donc mettre en place une coordination dont le rôle sera de centraliser l'ensemble des informations à destination des salariés. Les dates de prises de services, les entretiens, les actions de formation. Les postes proposés ne sont pas forcément définitifs. Si le poste ne convient pas au salarié, d'autres possibilités seront examinées pour de nouvelles affectations. Les salariés sont en détachements temporaires jusqu'au 30 avril, mais ils pourront s'inscrire dans le PDV jusqu'au 31 décembre 2015.

L'experte désignée par le CCE évoque le flou qui règne pour un certain nombre de salariés. La multiplication des RDV avec divers interlocuteurs, l'absence de formation programmée, un poste moins qualifié que prévu, le parachutage de certains salariés dans les services avec des chefs de service prévenus la veille. Une salariée a été rejetée par son service d'affectation de façon violente. La CGT rappelle la recommandation de la DIRECCTE qui demandait un plan de reclassement et un plan de formation.

Pour Patrice Papet, il n'est pas question de limiter les dépenses de formation. C'est plus un problème de logistique qu'autre chose. Il ne souhaite pas que les mouvements engagés se traduisent par des déqualifications. *"On regardera ça et on fera un bilan"* dit-il *"S'il le faut on mobilisera plus de moyens."*

L'ensemble des salariés a été reçu. René Siacci rappelle que l'antenne PDV souhaite ouvrir le champ de possibilités le plus large possible (pas simplement les réseaux sociaux). Concernant la mobilité, il y a eu un certain nombre de projets de formation qui doivent être assortis de calendriers particuliers. Exemple les postes de documentalistes pour lesquels les formations entamées vont se poursuivre après une immersion dans un service. Pour les formations de journalistes il y a un problème de calendrier car la formation de reconversion doit commencer dans le courant du 1^{er} trimestre 2015.

Un nouveau point sera fait lors du CE du Siège du 11 décembre, en particulier sur la formation. La direction ne souhaite pas de mise en situation de travail dans un service sans formation. Dans ce cas, il s'agit juste d'une prise de contact afin de découvrir le métier, de se familiariser avec un environnement professionnel avant de faire la formation. P. Papet dit vouloir veiller à ce que les formations soient bien adaptées au profil et compétences *"pour ne pas envoyer un salarié dans le mur avec des promesses en l'air."*

Un certain nombre d'opportunités ont émergé dans les dernières semaines. Dégagees par le départ de collaborateurs de niveau 2, partis dans le cadre du PDV, qui ont laissé leur poste vacant. Ce sont des opportunités pour les salariés du Sous-titrage Info et de l'AITV. Du coup, elles ont été présentées assez tardivement.

L'arrêt de l'AITV a été annoncé pour le dimanche 7 décembre. Il y a une reprise de l'activité à destination des télévisions africaines par l'AFP. Pour ce qui concerne les correspondants, ils travailleront pour l'AFP. Sur le repositionnement/transfert de journalistes de l'AITV vers l'AFP, à ce jour l'AFP ne s'est pas engagée. La direction assure avoir un poste à proposer à l'intérieur de FTV à l'ensemble des salariés de l'AITV. Il y a des contacts avec FMM (France médias Monde) pour savoir s'il n'y a pas de possibilités, pour des salariés qui seraient intéressés. Le dispositif du PDV reste ouvert jusqu'au 31 décembre 2015.

Jean-Yves Perrin, responsable du redéploiement, fait le point de la situation au 4 décembre. Il a rencontré 21 journalistes sur les 28 de l'AITV. Deux personnes ont déjà évolué, une à France 3, l'autre partie dans le cadre du PDV. Deux RDV sont programmés, soit un total de 23 salariés rencontrés sur 26. Une seule personne n'a pas souhaité le rencontrer. 13 personnes sur 21 ont choisi un poste pour lequel elles ont reçu une lettre d'affectation. La discussion se poursuit avec 8 personnes, dont les anglophones. On attend le retour du service des Programmes de France Ô pour deux d'entre elles.

L'experte désignée par la CCE, OPS à Malakoff, a mis en évidence les répercussions sur l'ensemble de la technique. L'AITV c'est 365 jours travail par an, 4 lignes de montage par jour, 2 lignes de mixage, des besoins variables en reportage. 1 scripte, 1 opératrice synthé, 2 postes de techniciens vidéo (EVN, Reuters, etc. plus la diffusion). Elle ne comprend pas qu'il n'y ait pas eu de CHSCT extraordinaire qui

expose le nouveau plan de charge, juste une réunion de service deux jours avant la fermeture. Du coup, il y a risque de surnombre des techniciens. On demande à certains de prendre des congés. Pourquoi avoir renouvelé le contrat de sous-traitance des bandes annonces des 1ères avec un prestataire extérieur alors qu'il y a un risque de sous-activité? Quid de la réaffectation des journalistes à la rédaction de France Ô?

Selon P. Papet, les techniciens ne sont pas concernés par le PDV. Cela relève du CE du Siège. Il signale toutefois que dès le 8 décembre, il y aura 1 salle de montage supplémentaire pour le desk, une autre pour **7 en Outre-Mer** et **Couleurs Sport** (magazines de la rédaction). Pour la production, une salle de mixage magazine sera prévue et sa capacité augmentée pour les bande-annonce sur France Ô. Les nouvelles vacances seront sur des horaires de jour, comparables à ce qui se fait aujourd'hui. Sur la demande de prise de congés, c'est ce qui se fait partout dans l'entreprise. On a recherché des solutions qui permettent de maintenir des conditions d'emploi identiques.

Pour les journalistes, les détachements ne seront considérés comme définitifs qu'au terme de la consultation des instances représentatives du personnel et en accord avec les salariés concernés.

M. Perrin fait le point sur les destinations actées et destinations en discussion.

- Destinations actées :

- 3 journalistes : rédaction numérique (Géopolis pour développer actualité proche orient, Afrique, etc.)
- 4 journalistes : France 2 (société, magazine, responsable d'édition joker, une à Télématin pour se tester).
- 2 à France 3 (un société, un autre à la coordination EVN encore en discussion).

- 1 à l'Université FTV comme formateur
- 4 à France Ô (responsable d'édition, 3 comme journalistes)
- 1 poste proposé en radio, mais personne n'a souhaité le prendre pour l'instant.

- Destinations encore en discussion :

- 2 à France Ô programmes
- 2 à France 3 (reportage IV3)
- 3 ont des souhaits d'affectation à France 24 (rédaction anglophone).

Au terme des débats et compte tenu du caractère lacunaire des informations et de l'unilatéralisme de la démarche de la direction, les élus n'ont pas souhaité émettre un avis sur l'organisation projetée.

Paris, le 8 décembre 2014

Prochain CCE, les 16 et 17 décembre 2014

*Vos élus **cgt** se tiennent à votre disposition*

CGT France télévisions

7, esplanade Henri de France + Bureau R200 + 75907 Paris cedex 15 + Tél. 01.56.22.88.32/20.04 + Fax. 01.56.22.88.47/20.09 + www.snrt-cgt-ftv.org + www.snj.cgt.fr